

Protection des poulets destinés à la production de viande

2005/0099(CNS) - 07/04/2016 - Document de suivi

Conformément à la directive 2007/43/CE du Conseil, la Commission a présenté un rapport sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande (aussi appelés «poulets de chair»). Pour élaborer ce rapport, la Commission a demandé en 2010 l'avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui a été mis à jour en 2012, ainsi qu'une étude économique, réalisée en 2013.

Production, les échanges et la consommation dans l'UE : le rapport montre qu'en 2014, la production de poulets de chair a atteint **10,5 millions de tonnes**, un chiffre qui représente plus ou moins 6,5 milliards d'oiseaux et environ **12 % de la production mondiale**. En 2010, on comptait plus de 2,2 millions d'élevages de poulets de chair dans l'EU-27. Cependant, seuls 20.000 élevages comptaient plus de 5.000 poulets de chair.

La viande de poulet est la deuxième viande la plus consommée dans l'UE. En effet, la consommation moyenne était de **26,8 kg par habitant et par an en 2014**, les principaux acheteurs de viande de poulet étant les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

Influence de la sélection génétique : la sélection génétique identifie les oiseaux qui conviennent le mieux au rôle de parents de la prochaine génération. Elle détermine les traits ou caractères génétiques pour lesquels une lignée spécifique est sélectionnée afin de répondre aux exigences du marché.

Au cours des dernières décennies, un certain nombre de caractères métaboliques et comportementaux chez les poulets de chair ont été modifiés par la sélection génétique, ce qui a conduit à divers problèmes de bien-être animal tels que les problèmes touchant **les pattes et le système de locomotion**, **l'ascite** et le syndrome de la mort subite (SDS), ainsi que les maladies de la peau telles que la **dermatite de contact**.

En ce qui concerne les principales incidences sur le bien-être animal, des études scientifiques citées par l'EFSA ont montré:

- que les corrélations génétiques entre certains caractères, tels que ceux qui sont responsables de troubles squelettiques spécifiques ou de la croissance, devraient permettre d'obtenir une amélioration génétique de l'état des pattes autant qu'une amélioration continue, bien que plus modeste, du taux de croissance;
- qu'il est possible de mettre au point une lignée résistante aux ascites, puisqu'il s'avère que seuls quelques gènes sont responsables de la sensibilité à cette maladie et qu'ils ont un niveau d'hérédité élevé. Le syndrome de la mort subite est corrélé avec l'ascite;
- qu'il n'existe qu'une faible corrélation génétique entre la dermatite de contact (brûlures de la pelote plantaire et des tarses) et le poids corporel, ce qui laisse penser qu'une sélection contre la sensibilité à la dermatite de la pelote plantaire devrait être possible sans effet négatif sur le poids.

Dans ce contexte, le rapport note que **les entreprises de reproduction prennent progressivement en compte les caractères génétiques liés à la santé et au bien-être des poulets de chair** dans leurs programmes de sélection. Par exemple, les enquêtes menées récemment dans des troupeaux commerciaux font état d'une diminution du nombre de cas de problèmes aux pattes et d'ascites lors des 10 dernières années.

Situation actuelle : le rapport souligne que de nouvelles technologies basées sur les marqueurs génétiques peuvent aider lors de la sélection génétique à identifier les oiseaux porteurs des gènes souhaités. La sélection génétique dans les programmes de reproduction a contribué à assurer la compétitivité de la production des poulets de chair dans l'UE. Cependant, il est **impossible de quantifier les améliorations génétiques ou les caractères individuels** vu l'accès restreint aux données confidentielles des éleveurs.

De plus, **la pression actuelle du marché** ne suffit en général pas à inciter suffisamment les entreprises de reproduction à donner plus d'importance aux caractères liés au bien-être dans leurs programmes de reproduction.

Si les programmes de sélection sont utiles pour améliorer certains caractères liés à la production dans les lignées commerciales, ils ont aussi provoqué une **perte de diversité génétique**. C'est la raison pour laquelle le Programme communautaire d'action concernant la conservation, la caractérisation, la collecte et l'utilisation des ressources génétiques en agriculture encourage la diversité génétique.

Principales conclusions : la Commission estime que le **système de surveillance des indicateurs de bien-être animal** dans des conditions commerciales prévu par la législation en vigueur pourrait être davantage exploité dans le contexte de la sélection génétique.

En outre, les **consommateurs** se montrent de plus en plus intéressés par des poulets de chair sélectionnés pour des caractères liés au bien-être. La **présence d'informations** relatives au bien-être animal à différents niveaux et spécifiquement adaptées à chaque type de destinataires (école, médias...) pourrait contribuer à accroître la demande pour des produits respectueux du bien-être des animaux.

La Commission n'envisage **aucune proposition législative à ce stade**. Conformément au mandat qui lui a été donné en matière de bien-être animal et grâce aux outils existants, la Commission est disposée à faciliter les améliorations dans ce domaine.